

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DEVE 157 Travaux de restauration de l'Orangerie de Bagatelle (16^e) – Acceptation de mécénat financier

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe d'un mécénat pour financer une partie des travaux de restauration de l'Orangerie de Bagatelle ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à percevoir le mécénat financier versé par le Fonds pour Paris à la Ville de Paris dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration de l'Orangerie de Bagatelle.

Article 2 : La recette correspondant au mécénat sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO